



Rapport de la 16^e session du Comité permanent d'administration et des finances

Hyderabad, Inde, 12-13 juin 2019

DISTRIBUTION :

Participants à la session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales
intéressés
Département des pêches de l'OAA
Fonctionnaires régionaux des pêches de l'OAA

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2019. Rapport de la 16^e session du Comité permanent d'administration et des finances. Hyderabad, Inde, 12-13 juin 2019. *IOTC-2019-SCAF16-R*, 23 pp.

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien CTOI ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des thons de l'océan Indien
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Tél. : +248 4225 494
Fax : +248 4224 364
Courriel : iotc-secretariat@iotc.org
Site Web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

CdA	Comité d'application de la CTOI
CLAV	Liste consolidées des navires en activité
CNCP	partie coopérante non contractante
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
CPC	parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (de la CTOI)
CS	Comité scientifique de la CTOI
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)
FPR	Fonds de participation aux réunions
ICRU	Amélioration du recouvrement des dépenses (« <i>Improved Cost Recovery Uplift</i> »)
MCG	Mesures de conservation et de gestion (de la CTOI : résolutions et recommandations)
MSA	Mission de soutien à l'application
PSC	Frais de gestion de projet
ZADJN	Zones au-delà des juridictions nationales

COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

- Niveau 1 :** *D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :*
RECOMMANDE, RECOMMANDATION : toute conclusion ou **A DEMANDÉ** d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.
- Niveau 2 :** *D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :*
A DEMANDÉ : ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette **A DEMANDÉ** soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette **A DEMANDÉ** au-delà du mandat dudit comité, il peut Demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.
- Niveau 3 :** *Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence*
A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/EST CONVENU : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.
a noté/A PRIS NOTE/Notant : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE DE LA SESSION	6
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION	6
3. ADMISSION DES OBSERVATEURS	6
4. RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA CTOI POUR 2018	6
4.1 SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES	6
4.2 APPUI AUX ACTIVITÉS DE CONFORMITÉ	6
4.3 COMMUNICATION ET INFORMATION DU PUBLIC	7
4.4 APPUI AUX RÉUNIONS	7
4.5 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	7
4.6 ADMINISTRATION.....	7
5. ÉTATS FINANCIERS.....	7
5.1 ÉTAT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2018	7
5.2 CONTRIBUTIONS IMPAYÉES	7
5.3 FONDS DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE LA CTOI.....	8
6. PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020 ET PROVISoireMENT POUR 2021.....	8
7. AMENDEMENTS PROPOSÉS AU RÈGLEMENT FINANCIER DE LA CTOI	9
8. RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE L'AUDIT INTERNE DU SECRÉTARIAT DE LA CTOI RÉALISÉ PAR LA FAO	9
9. MISE À JOUR SUR LES MESURES PRISES PAR LE CPAF DANS LE CADRE DU 2^E EXAMEN DES PERFORMANCES (RÉSOLUTION 16/03 SUR LES SUITES À DONNER AU 2^E EXAMEN DES PERFORMANCES).....	10
10. QUESTIONS DIVERSES.....	10
10.1 DATE ET LIEU DES 17 ^{ÈME} ET 18 ^{ÈME} SESSIONS DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES.....	10
11. EXAMEN DU PROJET DE RAPPORT ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA 16^E SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES	10
APPENDICE 1 LISTE DES PARTICIPANTS.....	11
APPENDICE 2 ORDRE DU JOUR DE LA 16^E SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES.....	14
APPENDICE 3 LISTE DES DOCUMENTS.....	15
APPENDICE 4 BUDGET PROPOSÉ POUR 2020 ET BUDGET INDICATIF POUR 2021 (EN DOLLARS DES ÉTATS-UNIS)	16
APPENDICE 5 BARÈME DES CONTRIBUTIONS POUR 2019 (EN \$US).....	17
APPENDICE 6 PROPOSITION DE RÈGLEMENT FINANCIER	18
APPENDICE 7 INFORMATIONS ACTUALISÉES DU CPAF SUR LES AVANCÉES CONCERNANT LA RÉSOLUTION 16/03 – SUR LES SUITES À DONNER À LA SECONDE ÉVALUATION DES PERFORMANCES.....	22
APPENDICE 8 ENSEMBLE CONSOLIDÉ DES RECOMMANDATIONS.....	23

Résumé exécutif

La 16^e session du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Hyderabad (Inde) les 12 et 13 juin 2019. Au total, 66 participants ont assisté à la session, dont les délégués de 23 Parties contractantes, d'une Partie coopérante non contractante et de trois observateurs, ainsi que cinq experts invités. La réunion fut dirigée par le Président du CPAF, M. Hussain Sinan (Maldives).

Les recommandations suivantes ont été faites à la Commission.

Contributions impayées

CPAF16.01 [26] Le CPAF **A EXPRIMÉ** ses préoccupations quant au fait que les CPC qui ont des problèmes de paiement à long terme (Érythrée, R.I. d'Iran, Soudan et Yémen) n'étaient pas présentes à cette réunion. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que, si l'une de ces CPC assiste à la réunion de la Commission, elle soit invitée à fournir à la Commission une mise à jour sur sa situation.

Programme de travail et prévisions budgétaires pour 2020 et provisoirement pour 2021

CPAF16.02 [41] Le CPAF **A RECOMMANDÉ** à la Commission d'adopter le Programme de travail et budget et le barème des contributions pour 2020 et (indicatif) pour 2021, tels qu'ils figurent respectivement aux Appendices [4](#) et [5](#), tout en **NOTANT** que le Programme de travail du Secrétariat de la CTOI est basé sur l'hypothèse que la nature et la portée des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI resteront dans le cadre actuel. Toute nouvelle activité convenue à la 23^e session de la Commission (S23) qui aurait des conséquences budgétaires nécessitera une modification des chiffres.

Amendements proposés au Règlement financier de la CTOI

CPAF16.03 [43] Le CPAF a apporté d'autres amendements au règlement et **A RECOMMANDÉ** que la Commission examine les amendements proposés ([Appendice 6](#)) et transmette une version finale convenue au Comité financier de la FAO, pour examen en 2019.

Rapport sur les résultats de l'audit interne du Secrétariat de la CTOI réalisé par la FAO

CPAF16.04 [49] Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que le Secrétariat fasse rapport au CPAF17 sur les mesures qu'il a prises en réponse aux améliorations proposées dans le rapport d'audit.

Date et lieu des 17^{ème} et 18^{ème} sessions du Comité permanent d'administration et des finances

CPAF16.05 [52] Le CPAF **A RECOMMANDÉ** à la Commission que les 17^e et 18^e sessions du CPAF en 2020 et 2021, respectivement, se tiennent avant les réunions annuelles correspondantes de la Commission, en **NOTANT** que les dates et lieux seront décidés lors de la 23^e session de la Commission.

Examen du projet de rapport et adoption du rapport de la 16^e session du Comité permanent d'administration et des finances

CPAF16.06 [54] Le CPAF **A RECOMMANDÉ** à la Commission d'examiner l'ensemble consolidé des recommandations découlant du CPAF16, présenté à l'[Appendice 8](#).

1. Ouverture de la session

1. La 16^e session du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF16) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Hyderabad (Inde) les 12 et 13 juin 2019. Au total, 66 participants ont assisté à la session, dont les délégués de 23 Parties contractantes, d'une Partie coopérante non contractante et de trois observateurs, ainsi que cinq experts invités. La liste des participants figure à l'[Appendice 1](#). La réunion a été conduite par le Président du CPAF, M. Hussain Sinan (Maldives).

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session

2. Le CPAF a **ADOPTÉ** l'ordre du jour tel qu'il figure à l'[Appendice 2](#). Les documents présentés au CPAF sont énumérés à l'[Appendice 3](#).

3. Admission des observateurs

3. Conformément à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI (2014), les observateurs suivants ont participé à la réunion :

a. Organisations non gouvernementales (ONG)

- *International Seafood Sustainable Foundation*
- *Pew Charitable Trusts*

b. Experts invités

- Taiwan, Province de Chine.

4. Rapport du Secrétariat de la CTOI pour 2018

4. Le CPAF **A PRIS NOTE** du document IOTC-2019-SCAF16-03 qui décrit les activités du Secrétariat en 2018.

4.1 Soutien aux activités scientifiques

5. Le CPAF **A NOTÉ** que les travaux menés par le Secrétariat de la CTOI à l'appui des processus scientifiques de la CTOI en 2018 comprenaient le soutien au Comité scientifique, à sept réunions de groupes de travail scientifiques et au CTPG. Le Secrétariat a dirigé la rédaction de plus de 60 documents de réunion, et l'expert en évaluation des stocks du Secrétariat a produit l'évaluation de l'albacore pour 2018. Le Secrétariat a animé un atelier de formation sur la CPUE pour les thons néritiques et l'atelier sur les normes du MRO. De plus, l'équipe scientifique a géré et élaboré une gamme de projets dotés de financements externes.
6. Le CPAF **A NOTÉ** que l'équipe chargée des données a poursuivi son travail pour renforcer la collecte, le stockage et la fourniture des données de la CTOI, et pour renforcer les capacités nationales des CPC.

4.2 Appui aux activités de conformité

7. Le CPAF **A NOTÉ** que la réunion inaugurale du GTMOMCG s'est tenue en 2018. L'équipe en charge de l'application a poursuivi son travail de tenue à jour des listes de navires de la CTOI et d'appui au Comité d'application. L'équipe a également coordonné la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs (PRO) pour surveiller les transbordements en mer des grands palangriers thoniers, y compris l'élaboration du nouveau contrat du PRO, qui a été attribué en 2018. L'équipe chargée de l'application a également réalisé 10 missions dans les pays à l'appui de la mise en œuvre des MCG de la CTOI.
8. Le CPAF **A NOTÉ** avec préoccupation que le poste de responsable de l'application de la CTOI n'a pas été pourvu en 2018, la FAO n'ayant pas approuvé le processus de recrutement entrepris. Le Secrétaire exécutif a informé le CPAF que le processus de recrutement serait entrepris en 2019.
9. Le CPAF **A PRIS NOTE** avec préoccupations des actions de la FAO et a encouragé les CPC à aborder cette question avec leurs représentants près la FAO.

4.3 Communication et information du public

10. Le CPAF **A NOTÉ** que le Secrétariat a élaboré plusieurs projets, avec des financements externes en 2018, qui nécessiteront un éventail d'activités de communication dans les années à venir.

4.4 Appui aux réunions

11. Le CPAF **A NOTÉ** que le Secrétariat a continué de faciliter toutes les réunions de la CTOI sous la forme d'un soutien logistique et de la préparation de rapports et de documents. Quatorze réunions ont eu lieu en 2018, dont les réunions inaugurales du CTEP et du GTMOMCG.

4.5 Technologies de l'information

12. Le CPAF **A PRIS NOTE** du développement en cours des outils e-Maris et e-PSM qui faciliteront le suivi des activités de contrôle et de surveillance.

4.6 Administration

13. Le CPAF **A NOTÉ** que le Secrétariat a continué d'améliorer les processus d'estimation et de suivi des budgets, en plus d'introduire de nouveaux processus de recrutement, de voyage et de passation de marchés de la FAO. Le CPAF **A ÉGALEMENT NOTÉ** une augmentation marquée du volume des activités de gestion de projets entreprises au sein du Secrétariat.

5. États financiers

5.1 État financier pour l'exercice 2018

14. Le CPAF **A PRIS NOTE** du document IOTC-2019-SCAF16-04_Rev1, qui présente l'état financier de la Commission pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.
15. Le CPAF **A RAPPELÉ** que le budget total pour 2018 s'élevait à 3 905 655 \$US, mais que les contributions reçues s'élevaient à 3 838 743 \$US. Cela représente une légère baisse de 66 916 \$US. Les dépenses de la Commission en 2018 se sont élevées à 3 302 139 \$US. Ce montant est inférieur de 536 604 \$US à celui des contributions reçues.
16. Le CPAF **A NOTÉ** que le budget 2018 a été sous-utilisé de 603 516 \$US (un écart de -15%). Cette sous-utilisation s'explique principalement par la réduction des dépenses de personnel, le Directeur scientifique n'ayant pris ses fonctions qu'au second semestre de 2018 et le poste P1 de spécialiste des données n'ayant été pourvu qu'à la fin de l'année. En outre, deux postes d'agent des services généraux sont restés vacants.
17. Le CPAF **A NOTÉ** qu'en 2018, la FAO a continué d'appliquer les frais d'amélioration du recouvrement des coûts (ICRU) qui couvrent les dépenses de personnel des projets de terrain (pour le personnel et les consultants). Le CPAF **A RÉITÉRÉ** sa réticence à accepter ces frais.
18. Le CPAF **A PRIS NOTE** d'une économie globale de 11 % sur les dépenses d'exploitation en 2018.
19. Le CPAF **A NOTÉ** que les fonds extrabudgétaires continuent de représenter une part importante du budget global. Les contributions extrabudgétaires utilisées en 2018 se sont élevées à 1 644 278 \$US.
20. Le CPAF **A NOTÉ** que le solde global des fonds de la CTOI, au 31 décembre 2018, était positif, soit environ 1,3 million de \$US.

5.2 Contributions impayées

21. Le CPAF **A PRIS NOTE** des informations présentées dans le document IOTC-2019-SCAF16-05_Rev1 sur les contributions restant dues.
22. Le CPAF **A NOTÉ** qu'au 31 décembre 2018, le total cumulé des arriérés de contributions s'élevait à 2 889 010 \$US, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. Le CPAF **A ÉGALEMENT NOTÉ** que 11 Membres et 3 anciens Membres avaient des arriérés de contributions.

23. Le CPAF **A NOTÉ** que, à la date de la réunion du CPAF16 (12 juin 2019), sept membres (l'Érythrée, la République islamique d'Iran, le Mozambique, la Sierra Leone, la République fédérale de Somalie, le Soudan et le Yémen) avaient des arriérés de contributions de deux ans ou plus. Le CPAF **A RÉITÉRÉ** que la situation financière de la Commission est une responsabilité partagée par toutes les Parties contractantes (Membres) et que le niveau des contributions non versées mérite une attention immédiate de la part des CPC concernées.
24. Le CPAF **A PRIS ACTE** d'une série de difficultés rencontrées par les CPC pour payer leurs contributions à temps, et **A NOTÉ** que de nombreuses CPC ont des cycles financiers qui ne sont pas compatibles avec les dates limites pour le paiement des contributions à la CTOI.
25. Les CPC qui avaient des contributions non réglées ont informé le CPAF de l'état de leurs paiements de contributions en suspens et des plans à cet égard.
26. Le CPAF **A EXPRIMÉ** ses préoccupations quant au fait que les CPC qui ont des problèmes de paiement à long terme (Érythrée, R.I. d'Iran, Soudan et Yémen) n'étaient pas présentes à cette réunion. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que, si l'une de ces CPC assiste à la réunion de la Commission, elle soit invitée à fournir à la Commission une mise à jour sur sa situation.
27. Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétaire exécutif d'utiliser le réseau de la FAO pour contacter les trois anciens membres de la CTOI (Belize, Guinée et Vanuatu) et tenter d'obtenir leurs contributions en souffrance.
28. Le CPAF **A PRIS NOTE** de la demande du Secrétariat concernant l'interprétation de l'Article V.3 du Règlement financier de la CTOI relatif à la définition des arriérés. Les résultats des délibérations du CPAF sont reflétés dans les amendements proposés au Règlement financier de la CTOI à l'[Appendice 6](#). Le CPAF **A NOTÉ** qu'il n'y avait pas eu d'accord sur l'interprétation du terme « arriérés ».
29. Certaines CPC ont informé le CPAF qu'elles ne recevaient pas l'appel de fonds envoyé par la FAO (factures pour les contributions de la CTOI) ou qu'elles le recevaient en retard. Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de travailler avec les CPC pour confirmer les adresses utilisées par la FAO.

5.3 Fonds de participation aux réunions de la CTOI

30. Le CPAF **A PRIS NOTE** du document IOTC-2019-SCAF16-06 qui fournit des détails sur la situation actuelle et historique du FPR. Au total, 122 participants ont été soutenus par le FPR en 2018 et les dépenses totales se sont élevées à 250 903 \$US.
31. Le CPAF **A ÉGALEMENT PRIS NOTE** de l'importance des contributions extrabudgétaires en 2018. Ces fonds se sont élevés à 50 903 \$US et furent essentiels pour répondre à la demande actuelle de soutien au titre du FPR.
32. Le CPAF **A RÉITÉRÉ** l'importance du FPR pour assurer la pleine participation des CPC aux réunions de la CTOI et, à cette fin, le CPAF **EST CONVENU** que le budget annuel du FPR soit porté à 250 000 \$US.
33. Le CPAF **A PRIS ACTE** des contributions supplémentaires au FPR reçues de la Chine et de l'Australie en 2018 et **SE FÉLICITE** de leurs engagements respectifs d'apporter des contributions similaires.

6. Programme de travail et prévisions budgétaires pour 2020 et provisoirement pour 2021

34. Le CPAF **A PRIS NOTE** du document IOTC-2019-SCAF16-07 qui présente les prévisions budgétaires du programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2021.
35. Le CPAF **A NOTÉ** que le budget proposé pour 2020 constituait une augmentation globale de 3% par rapport au budget de 2019.
36. Le CPAF **A NOTÉ** que les lignes budgétaires pour le renforcement des capacités en 2020 avaient été réduites. Le Secrétaire exécutif a informé le CPAF que les activités de renforcement des capacités ne

seraient pas réduites malgré la réduction du budget, car ce travail se poursuivrait en utilisant des sources extrabudgétaires.

37. L'Australie a confirmé qu'elle contribuerait à hauteur de 300 000 dollars australiens sur trois ans aux travaux proposés par la CTOI sur l'ESG de l'albacore. Le CPAF **A REMERCIÉ** l'Australie pour cette contribution extrabudgétaire.
38. En conséquence de cette contribution, le CPAF **EST CONVENU** que la ligne budgétaire relative aux consultants/fournisseurs de services (qui comprenait certains travaux relatifs à l'ESG) devrait être réduite de 50 000 \$US. et que le budget du FPR devrait être porté à 250 000 \$US (comme proposé au paragraphe 32 ci-dessus).
39. L'Australie a informé le CPAF de son projet de contribuer à hauteur de 40 000 dollars australiens sur deux ans (2020/2021) pour soutenir le renforcement des capacités en matière de SSN dans la zone CTOI.
40. Le CPAF **EST CONVENU** d'un budget administratif pour 2020 de 4 367 285 \$US ([Appendice 4](#)). Le CPAF **EST ÉGALEMENT CONVENU** du tableau des contributions révisé correspondant ([Appendice 5](#)) et **A NOTÉ** que la Sierra Leone avait été réintégrée dans le tableau pour 2020, **NOTANT** que la Sierra Leone n'avait pas payé ses contributions depuis plusieurs années.
41. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** à la Commission d'adopter le Programme de travail et budget et le barème des contributions pour 2020 et (indicatif) pour 2021, tels qu'ils figurent respectivement aux Appendices [4](#) et [5](#), tout en **NOTANT** que le Programme de travail du Secrétariat de la CTOI est basé sur l'hypothèse que la nature et la portée des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI resteront dans le cadre actuel. Toute nouvelle activité convenue à la 23^e session de la Commission (S23) qui aurait des conséquences budgétaires nécessitera une modification des chiffres.

7. Amendements proposés au Règlement financier de la CTOI

42. Le CPAF **A PRIS NOTE** du document IOTC-2019-SCAF16-08, produit par un groupe de travail du CPAF, qui propose des amendements au Règlement financier de la CTOI.
43. Le CPAF a apporté d'autres amendements au règlement et **A RECOMMANDÉ** que la Commission examine les amendements proposés ([Appendice 6](#)) et transmette une version finale convenue au Comité financier de la FAO, pour examen en 2019.

8. Rapport sur les résultats de l'audit interne du Secrétariat de la CTOI réalisé par la FAO

44. Le CPAF **A PRIS NOTE** du document IOTC-2019-SCAF16-10, qui rend compte des résultats de l'audit du Secrétariat effectué en 2019 par le Bureau de l'Inspecteur général de la FAO.
45. Le CPAF **A NOTÉ** que le principal objectif de l'examen était d'évaluer si le Secrétariat de la CTOI gère ses opérations administratives et financières d'une manière économique, efficiente et efficace. Cela comprenait l'évaluation :
 - (i) de l'environnement général de contrôle au Secrétariat de la CTOI ;
 - (ii) de la gouvernance et de l'impact du statut de la CTOI en tant qu'organe relevant de l'Article XIV et de ses relations avec la FAO, sur l'économie, l'efficacité et l'efficacité de ses opérations ;
 - iii) de la mesure dans laquelle les opérations financières et administratives sont menées avec le soin voulu et conformément aux règles de la FAO.
46. Le CPAF **A NOTÉ** que l'audit a conclu que le Secrétariat opère désormais dans un environnement de contrôle rigoureux et dans le respect général des politiques et procédures de la FAO, et qu'il dispose d'une équipe administrative solide avec une connaissance approfondie des règles et règlements de la FAO, sous

une direction solide. Le rapport a également identifié une série de possibilités d'améliorations supplémentaires.

47. Le CPAF **A NOTÉ** que les propositions visant à modifier le Règlement intérieur de la CTOI sont accessibles au public 60 jours avant les réunions de la Commission et que la FAO a des droits de participation aux réunions de la CTOI. Le CPAF **A NOTÉ** que la FAO devrait utiliser ces processus pour consulter la CTOI sur les modifications à apporter à son Règlement intérieur.
48. Le CPAF **A PRIS NOTE** de l'engagement permanent des CPC à élaborer un processus de sélection et de nomination du Secrétaire exécutif de la CTOI qui soit mutuellement acceptable pour la Commission et la FAO.
49. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que le Secrétariat fasse rapport au CPAF17 sur les mesures qu'il a prises en réponse aux améliorations proposées dans le rapport d'audit.

9. Mise à jour sur les mesures prises par le CPAF dans le cadre du 2^e examen des performances (Résolution 16/03 sur les suites à donner au 2^e examen des performances)

50. Le CPAF **A PRIS NOTE** du document IOTC-2019-SCAF16-08 qui décrit les quatre actions attribuées au CPAF par la Commission à la suite du 2^e examen des performances de la CTOI (IOTC-2016-PRIOTC02-R).
51. Le CPAF **A EXAMINÉ** chaque action et a mis à jour l'état, les échéanciers et les priorités pour chacune d'elles ([Appendice 7](#)).

10. Questions diverses

10.1 Date et lieu des 17^{ème} et 18^{ème} sessions du Comité permanent d'administration et des finances

52. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** à la Commission que les 17^e et 18^e sessions du CPAF en 2020 et 2021, respectivement, se tiennent avant les réunions annuelles correspondantes de la Commission, en **NOTANT** que les dates et lieux seront décidés lors de la 23^e session de la Commission.
53. Le CPAF **A REMERCIÉ** à l'unanimité l'Inde d'avoir accueilli la 16^e session du CPAF et **A FÉLICITÉ** les autorités locales d'Hyderabad pour l'accueil chaleureux, les excellentes installations et l'assistance fournie au Secrétariat de la CTOI pour l'organisation et le déroulement de la session.

11. Examen du projet de rapport et adoption du rapport de la 16^e session du Comité permanent d'administration et des finances

54. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** à la Commission d'examiner l'ensemble consolidé des recommandations découlant du CPAF16, présenté à l'[Appendice 8](#).
55. Le rapport de la 16^e session du Comité permanent d'administration et des finances (CTOI-2019-SCAF16-R) **A ÉTÉ ADOPTÉ** le 13 juin 2019.

Appendice 1

Liste des participants

Président

Mr. Hussain Sinan
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
hussain.sinan@fishagri.gov.mv

AUSTRALIE

Ms. Susan Howell
Department of Agriculture and
Water Resources
susie.howell@agriculture.gov.au

Mr. Trent Timmiss
Tuna and International Fisheries,
Australian Fisheries Management
Authority
trent.timmiss@afma.gov.au

BANGLADESH**Chef de délégation**

Mr. K. M. Shahriar Nazrul
Department of Fisheries, Ministry of
Fisheries & Livestock, Bangladesh
shahriar_rimon@yahoo.com

CHINE**Chef de délégation**

Dr. Liu Liming
Bureau of Fisheries
397257549@qq.com

Conseiller(s)

Dr. Liuxiong Xu
Shanghai Ocean University
lxu@shou.edu.cn

Dr. Xiaobing Liu
Shanghai Ocean University
xiaobing.liu@Hotmail.com

Dr. Xiaolin Chu
Bureau of Fisheries
xlchu@shou.edu.cn

Mr. Li Yan
China Overseas Fisheries Association
liyancnfj@outlook.com

Mr. Sun Chong
China Overseas Fisheries Association
admin1@tuna.org.cn

COMORES**Chef de délégation**

Mr. Said Soilihi Ahmed
Direction Générale des Ressources
Halieutiques
ahmed_ndevo@yahoo.fr

Suppléant(e)

Mr. Said Boina
Direction Générale des Ressources
Halieutiques
dalaili@live.fr

Union européenne**Chef de délégation**

Ms. Angela Martini
European Commission
angela.martini@ec.europa.eu

Suppléant(e)

Ms. Laura Marot
European Commission - DG MARE
laura.marot@ec.europa.eu

Conseiller(s)

Mr. Antonio L. Palomares
Secretaría General de Pesca
alizcano@mapa.es

Mr. Fabien LE Galloudec
French Ministry for agriculture and
food
fabien.le-galloudec@agriculture.gouv.fr

Mr. Anertz Muniategi
ANABAC
anabac@anabac.org

Dr. Hilario Murua
AZTI TECNALIA
HMURUA@AZTI.ES

FRANCE(TOM)**Chef de délégation**

Ms. Anne-France Mattlet
Direction des pêches maritimes et
de l'aquaculture, Ministère de
l'agriculture et de l'alimentation
anne-france.mattlet@agriculture.gouv.fr

Mr. Nicolas Vuillaume
CLS
nvuillaume@groupcls.com

Mr. Thierry CLOT
French Southern and Antarctic Lands
thierry.clot@taaf.fr

INDE**Chef de délégation**

Dr. P. Paul Pandian
Department of Fisheries, Ministry of
Agriculture & Farmers Welfare
pl_pndn@yahoo.com

Conseiller(s)

Dr. Sanjay Pandey
Department of Fisheries, Ministry of
Agriculture & Farmers Welfare, New
Delhi
sanjay_rpandey@yahoo.co.in

Mr. G. Srinivas
National Fisheries Development
Board (NFDB)
srinivasgangi@gmail.com

INDONÉSIE**Chef de délégation**

Mr. Trian Yunanda
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
sdi.djpt@yahoo.com;
tryand_fish@yahoo.com

Suppléant(e)

Mr. Zulkamaen Fahmi
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries

Conseiller(s)

Ms. Ismayanti
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
ismayanti@kpk.go.id
Prof. Dr. Indra Jaya
Bogo Agricultural University
indrajaya123@gmail.com

Ms. Riana Handayani
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
sdi.djpt@yahoo.com

JAPON**Chef de délégation**

Mr. Takahiro Ara
Resources Management
Department, Fisheries Agency of
Japan
takahiro_ara020@maff.go.jp

Conseiller(s)

Mr. Takatsugu Kudoh
Resources Management
Department, Fisheries Agency of
Japan
takatsugu_kudo250@maff.go.jp

KENYA**Chef de délégation**

Mr. Stephen Ndegwa
Kenya Fisheries Service
ndegwafish@yahoo.com

Conseiller(s)

Mr. Isaac Wafula Barasa
Kenya Fisheries Service
barasawafula71@gmail.com

CORÉE, Rép. de**Chef de délégation**

Mr. Seunglyong Kim
Ministry of Oceans and Fisheries
kpoksl5686@korea.kr

Suppléant(e)

Mr. ILKANG NA
Ministry of Oceans and Fisheries
ikna@korea.kr

MADAGASCAR**MALAISIE****Chef de délégation**

Mr. Sallehudin Jamon
Department of Fisheries
sallehudin_jamon@dof.gov.my

MALDIVES**Chef de délégation**

Dr. Mohamed Shiham Adam
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
shiham.adam@fishagri.gov.mv

Suppléant(e)

Mr. Ahmed Shifaz
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv

Conseiller(s)

Mr. Adam Ziyad
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
adam.ziyad@fishagri.gov.mv

MAURICE**MOZAMBIQUE****Chef de délégation**

Ms. Cláudia Tomás De Sousa
Ministry of Sea, Inland Waters and
Fisheries
ctomas2013@gmail.com

Suppléant(e)

Mr. Leonid Chimarizene
Ministry of Sea, Inland Waters and
Fisheries
leonidmz@gmail.com

Conseiller(s)

Mr. Avelino Munwane
Ministry of Sea, Inland Waters and
Fisheries
avelinomunwane@gmail.com

Suppléant(e)

Mr. Erudito Malate
Ministry of Sea, Inland Waters and
Fisheries
malateerudito@gmail.com

OMAN**PAKISTAN****PHILIPPINES****SEYCHELLES****Chef de délégation**

Mr. Roy Clarisse
Ministry of Fisheries & Agriculture
rclarisse@gov.sc

Conseiller(s)

Mr. Johnny Louys
Seychelles Fishing Authority
jlouys@sfa.sc

Mr. Vincent Lucas
Seychelles Fishing Authority
vlucas@sfa.sc

SIERRA LEONE**SOMALIE****Chef de délégation**

Mr. Abdirahim Sheik Heile
Ministry of Fisheries and Marine
Resources
sgunrahim@yahoo.com

AFRIQUE DU SUD**Chef de délégation**

Mr. Saasa Pheeha
Department of Agriculture, forestry
& Fisheries
saasap@daff.gov.za

Conseiller(s)

Ms. Buyekewa Mamalia
Department of Agriculture, forestry
& Fisheries
BuyekazwaP@daff.gov.za

SRI LANKA**Chef de délégation**

Ms. Kalyani Hewapathirana
Department of Fisheries and Aquatic
Resources
hewakal2012@gmail.com

TANZANIE, Rép. Unie de**Chef de délégation**

Dr. Rashid A. Tamatamah
Deep Sea Fishing Authority
rashid.tamatamah@uvuvi.go.tz

Suppléant(e)

Dr. Islam S. Salum
Deep Sea Fishing Authority
isla.salum@dsfa.go.tz

Conseiller(s)

Dr. Omar Amir
Ministry of Agriculture, Natural
Resources, Livestock and Fisheries
oamakando@gmail.com

Dr. Emmanuel Andrew Sweke
Deep Sea Fishing Authority
emmanuel.sweke@dsfa.go.tz

[Mr. Christian A. Nzowa](mailto:Mr.Christian.A.Nzowa@dsfa.go.tz)
Deep Sea Fishing Authority
christiannzowa@gmail.com

[Mr. Peter S. Peter](mailto:Mr.Peter.S.Peter@dsfa.go.tz)
Deep Sea Fishing Authority
pshunula20@gmail.com

THAÏLANDE***Chef de délégation***

Ms. Sampan Panjarat
Department of Fisheries
spanjarat@yahoo.com

Conseiller(s)

Ms. Chonticha Kumyoo
Department of Fisheries
chonticha_khamyu@hotmail.com

Ms. Jaruwan Songphatkaew
Department of Fisheries
ying_blackydot@hotmail.com

ROYAUME-UNI(TOM)***Chef de délégation***

Dr. Chris Mees
MRAG Ltd
c.mees@mrag.co.uk

PARTIES COOPÉRANTES NON CONTRACTANTES**LIBERIA****SÉNÉGAL**

Mr. Mamadou Seye
Direction pêches maritimes
mdseye@gmail.com

Mr. Adama Faye
Direction de la Protection et de la
Surveillance des Pêches
adafaye2000@yahoo.fr

OBSERVATEURS

**International Seafood
Sustainability Foundation (ISSF)**
Ms. Claire van der Geest
cvandergeest@iss-foundation.org

CURAÇAO

Mr. Ramon Chong
International Fisheries
Commission
Ramon.Chong@gobiernu.cw

**The Pew Charitable Trusts
(PEW)**

Dr. Glen Holmes
gholmes@pewtrusts.org

Mr. Gersley Gijbertha
Ministry of Economic Affairs
Gersley.Gijbertha@gobiernu.cw

EXPERTS INVITÉS

Mr. Ming-Fen WU
Fisheries Agency
mingfen@misl.fao.gov.tw
Ms. I-Lu Lai
Fisheries Agency
ilu@misl.fao.gov.tw

Mr. Chien-Nan Lin
Fisheries Agency
chienan@misl.fao.gov.tw
Dr. Shih-Ming Kao
Fisheries Agency
kaosm@udel.edu

Mr. Tsung-Yueh Tang
Fisheries Agency
tangty@ofdc.org.tw

SECRÉTARIAT

Dr. Chris O'Brien
Chris.Obrien@fao.org

Mr. Florian Giroux
Florian.Giroux@fao.org

Ms. Lucia Pierre
Lucia.pierre@fao.org

Mr. Gerard Domingue
Gerard.Domingue@fao.org

Mr. Olivier Roux
olivier@otolith.com

Mr. Howard Whalley
Howard.Whalley@fao.org

Ms. Mirose Govinden
Mirose.Govinden@fao.org

INTERPRÈTES

Mr Tyrone Carbone
t.carbone@aiic.net

Mr Guillaume Fleury
gfleury_sg@yahoo.com.sg
Ms. Vandana Kawlra
Vandana.Kawlra@gmail.com

Ms Annie Helene Trottier
a.trottier@aiic.net

Appendice 2

Ordre du jour de la 16^e session du Comité permanent d'administration et des finances

Date: 12-13 juin 2019

Lieu : Hyderabad, Inde

Site : Hotel Novotel Conference Centre Horaire : 09h00 – 17h00 tous les jours

Président : M. Hussain Sinan (Maldives) ; Vice-président : M. Muhammad Farhan Khan (Pakistan)

Mercredi 12 juin: 09h-17h00

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LETTRE DE CRÉANCES/ ADMISSION DES OBSERVATEURS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION -IOTC-2019-SCAF16-01b et IOTC-2019-SCAF16-02
4. RAPPORT DU SECRÉTARIAT EN 2018 — IOTC-2019-SCAF16-03
5. BILAN FINANCIER
 - 5.1. Bilan financier: année fiscale 2018 — IOTC-2019-SCAF16-04 Rev_1
 - 5.2. Arriérés de contributions — IOTC-2019-SCAF16-05 Rev_1
 - 5.3. Fonds de participation aux réunions de la CTOI - IOTC-2019-SCAF16-06
6. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PRÉVISIONNELS POUR 2020 ET PROVISOIREMENT 2021 — IOTC-2019-SCAF16-07
7. PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT FINANCIER DE LA CTOI – IOTC-2019-SCAF16-09
8. RAPPORT SUR LES CONCLUSIONS DE L'AUDIT INTERNE DU SECRÉTARIAT DE LA CTOI RÉALISÉ PAR LA FAO — IOTC-2019-SCAF16-10
9. MISE À JOUR SUR LES ACTIONS DU CPAF EN CE QUI CONCERNE LA 2^{ème} ÉVALUATION DES PERFORMANCES — IOTC-2019-SCAF16-08. *Le CPAF est chargé de quatre actions issues des recommandations du Rapport du 2^e Comité d'évaluation des performances de la CTOI (IOTC-2016-PRIOTC02-R). Le CPAF est invité à discuter de la mise à jour de ces activités.*
10. AUTRES QUESTIONS
 - 10.1. Date et lieu des 17^e et 18^e sessions du Comité Permanent d'Administration et des Finances

Jedi 13 juin : 14h00-17h00

11. ADOPTION DU RAPPORT DU CPAF16

Appendice 3

Liste des documents

Document	Titre
IOTC-2019-SCAF16-01a	Ordre du jour provisoire du CPAF16 (12 avril).
IOTC-2019-SCAF16-01b	Ordre du jour annoté provisoire du CPAF16 (13 mai).
IOTC-2019-SCAF16-02	Liste des documents.
IOTC-2019-SCAF16-03	Rapport du Secrétariat de la CTOI en 2018.
IOTC-2019-SCAF16-04 Rev_1	Bilan financier pour 2018.
IOTC-2019-SCAF16-05 Rev_1	Arriérés de contributions.
IOTC-2019-SCAF16-06	Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI: prévu en 2020 et proposition pour 2021.
IOTC-2019-SCAF16-07	Programme de travail et budget prévisionnels pour 2020 (et budget indicatif pour 2021).
IOTC-2019-SCAF16-08	Informations actualisées sur la mise en œuvre des recommandations de la deuxième évaluation des performances.
IOTC-2019-SCAF16-09	Propositions d'Amendements au Règlement financier de la CTOI.
IOTC-2019-SCAF16-10	Rapport sur l'audit du Secrétariat de la CTOI réalisé par la FAO.

Appendice 4

Budget proposé pour 2020 et budget indicatif pour 2021 (en dollars des États-Unis)

		Chiffres réels 2018	2019	2020	2021
1	Frais de personnel				
1.1	Cadres				
	Secrétaire exécutif (D1)	171,728	174,785	185,095	188,797
	<i>Science</i>				
	Responsable scientifique (P5)	73,346	145,588	135,319	138,025
	Coordinateur scientifique (P4)	-	0	0	0
	Expert en évaluation des stocks (P4)	106,913	108,327	117,749	120,104
	Chargé des pêches (Science P3)	64,198	96,533	104,852	106,949
	<i>Application</i>				
	Responsable d'application (P5)	-	143,376	135,319	138,025
	Coordinateur d'application (P4)	115,232	133,488	125,113	127,615
	Chargé d'application (P3)	115,853	123,986	125,381	127,889
	Chargé des pêches (P1)	-	55,917	57,497	58,647
	<i>Données</i>				
	Coordinateur des données (P4)	111,127	111,108	120,503	122,913
	Statisticien (P3)	97,660	98,589	107,201	109,345
	<i>Admin.</i>				
	Agent administratif (P3)	121,005	111,689	118,378	120,746
1.2	Services Généraux				
	Assistant administratif	24,346	18,790	18,643	19,016
	Collaborateur de bureau	17,283	15,204	13,749	14,024
	Assistant de base de données	24,575	18,508	19,213	19,598
	Assistant de bureau	5,200	13,174	13,746	14,020
	Chauffeur	13,279	10,095	10,169	10,372
	Heures supplémentaires	2,695	5,450	5,100	5,202
	Total coûts salariaux	1,064,439	1,384,607	1,413,027	1,441,288
	Cotisations aux pensions et assurance maladie	288,469	379,736	386,021	393,741
1.3	Cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO	560,868	781,501	644,315	657,201
1.4	Ajustement Fonds indemnités	50,013			
1.5	ICRU	56,872	71,709	70,858	72,275
1.6	Total des coûts de personnel	2,020,662	2,617,553	2,514,220	2,564,505
2	Dépenses de fonctionnement				
2.1	Renforcement des capacités	86,741	100,000	40,000	40,000
	Co-financement subventions	70,268	205,000	188,400	37,350
2.2	Science/Données				
	Co-financement subventions	22,714	30,000	0	0
2.3	Application				
2.4	Divers Imprévus	0	0	0	0
	Consultants/Prestataires de services	175,325	155,000	568,600	508,600
2.5	Déplacements professionnels	111,173	150,000	160,000	160,000
2.6	Réunions	127,169	145,000	135,000	135,000
2.7	Interprétation	97,343	140,000	140,000	140,000
2.8	Traduction	101,441	110,000	110,000	110,000
2.9	Équipement	30,769	25,000	25,000	25,000
2.10	Dépenses de fonctionnement général	60,038	68,000	68,000	68,000
2.11	Impression	16,203	0	0	0
2.12	Imprévus	0	10,000	10,000	10,000
2.13	Total dépenses de fonctionnement	899,182	1,138,000	1,445,000	1,233,950
	SOUS-TOTAL	2,919,843	3,755,553	3,959,220	3,798,455
3	Contr. suppl Seychelles	0	-20,100	-20,100	-20,100
4	Frais de gestion FAO	131,393	169,684	178,165	170,930
5	Risque de déficits	-	150,000		
6	FPR	250,903	200,000	250,000	250,000
	TOTAL GÉNÉRAL	3,302,139	4,255,137	4,367,285	4,199,285
				3%	-3.8%

Appendice 5 Barème des contributions pour 2019 (en \$US)

Pays	Classification Banque mondiale en 2017	Adhésion OCDE	Captures moyennes pour 2015-2017 (en t)	Contribution de base	Contribution des opérations	Contribution du RNB	Contribution des captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Élevée	Oui	5,302	\$14,088	\$18,197	\$142,605	\$17,185	\$192,075
Bangladesh	Moyenne	Non	1,363	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$884	\$68,820
Chine	Moyenne	Non	75,362	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$48,856	\$116,792
Comores	Moyenne	Non	12,074	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$7,827	\$75,763
Érythrée	Basse	Non	219	\$14,088	\$0	\$0	\$142	\$14,230
Union Européenne	Haute	Oui	212,798	\$14,088	\$18,197	\$142,605	\$689,759	\$864,649
France (Terr)	Haute	Oui	0	\$14,088	\$0	\$142,605	\$0	\$156,693
Inde	Moyenne	Non	162,262	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$105,191	\$173,127
Indonésie	Moyenne	Non	366,204	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$237,401	\$305,337
Iran, République Islamique	Moyenne	Non	246,478	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$159,786	\$227,722
Japon	Haute	Oui	15,449	\$14,088	\$18,197	\$142,605	\$50,075	\$224,965
Kenya	Moyenne	Non	734	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$476	\$68,412
Corée, Rép. de	Haute	Oui	21,874	\$14,088	\$18,197	\$142,605	\$70,903	\$245,793
Madagascar	Basse	Non	8,625	\$14,088	\$18,197	\$0	\$5,591	\$37,876
Malaisie	Moyenne	Non	20,384	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$13,214	\$81,151
Maldives	Moyenne	Non	130,739	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$84,755	\$152,691
Maurice	Moyenne	Non	13,780	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$8,933	\$76,869
Mozambique	Basse	Non	4,332	\$14,088	\$18,197	\$0	\$2,808	\$35,093
Oman	Haute	Non	50,107	\$14,088	\$18,197	\$142,605	\$32,483	\$207,374
Pakistan	Moyenne	Non	59,238	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$38,403	\$106,339
Philippines	Moyenne	Non	243	\$14,088	\$0	\$35,651	\$158	\$49,897
Seychelles	Haute	Non	118,278	\$14,088	\$18,197	\$142,605	\$76,677	\$251,567
Sierra Leone	Basse	Non	0	\$14,088	\$0	\$0	\$0	\$14,088
Somalie	Basse	Non	0	\$14,088	\$0	\$0	\$0	\$14,088
Afrique du Sud	Moyenne	Non	496	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$321	\$68,258
Sri Lanka	Moyenne	Non	92,495	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$59,962	\$127,899
Soudan	Moyenne	Non	34	\$14,088	\$0	\$35,651	\$22	\$49,761
Tanzanie	Basse	Non	7,343	\$14,088	\$18,197	\$0	\$4,760	\$37,045
Thaïlande	Moyenne	Non	12,780	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$8,285	\$76,221
Royaume-Uni (Terr)	Haute	Oui	4	\$14,088	\$0	\$142,605	\$12	\$156,705
Yémen	Moyenne	Non	34,010	\$14,088	\$18,197	\$35,651	\$22,048	\$89,984
			Total	436,729	436,729	1,746,914	1,746,914	4,367,285

La Banque Mondiale a remplacé le PIB par le Revenu National Brut (RNB par habitant). Le RNB compare de manière plus juste les nations avec des populations et des niveaux de vie très différents.

Appendice 6

Proposition de Règlement financier

Règlement financier

Article I - Portée

1. Le présent texte établit les règles de gestion financière de la COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN.
2. Les règles et procédures de la FAO s'appliquent aux activités de la Commission pour les questions non couvertes par le présent Règlement.

Article II - Exercice financier

L'exercice financier couvre une année civile, commençant le 1^{er} janvier et s'achevant le 31 décembre, ces deux dates incluses.

Article III - Budget

1. Les ~~prévisions budgétaires~~ Le Budget de fonctionnement pour l'année actuelle et le budget prévisionnel pour l'année à venir et l'année suivante sont établis par le Secrétaire exécutif de la Commission et sont distribués à toutes les Parties contractantes (Membres) de la Commission au minimum 60 jours avant le début de chaque session ordinaire.
2. ~~Les prévisions~~ Le Budget de fonctionnement pour l'année actuelle et le budget prévisionnel pour l'année à venir et l'année suivante portent sur les recettes et les dépenses de l'exercice financier auquel ~~elles~~ ils se rapportent et sont exprimées en dollars des Etats-Unis (USD).
3. ~~Les prévisions budgétaires~~ Le Budget de fonctionnement pour l'année actuelle et le budget prévisionnel pour l'année à venir et l'année suivante reflètent le programme de travail pour l'exercice financier élaboré à partir des données et renseignements appropriés, et comprennent le programme de travail et tous autres renseignements, annexes et exposés circonstanciés qui peuvent être demandés par la Commission.
4. Le budget comprend:
 - a) le budget administratif mentionné au paragraphe 5 concernant les contributions ordinaires des Parties contractantes (Membres) de la Commission payables en vertu du paragraphe 1 de l'Article XIII de l'Accord portant création de la Commission des thons de l'océan Indien (l'Accord) ainsi que les dépenses imputables au budget de la Commission en vertu des paragraphes 3 et 4 de l'Article VIII: le budget administratif tient compte de manière appropriée des dépenses assumées par la FAO en vertu du paragraphe 3 de l'Article VIII;
 - b) les budgets spéciaux ~~visant les fonds mis à disposition durant l'exercice financier, visés au Paragraphe 7 concernant les budgets spéciaux proposés par le Secrétaire exécutif ; sous forme de dons et autres formes d'assistance, par des organisations, des particuliers et d'autres sources conformément au paragraphe 6 de l'Article XIII.~~
 - c) Les Fonds d'affectation spéciale visés à l'Article VI, Paragraphe 1, visant les fonds mis à disposition durant l'exercice financier, sous forme de dons et autres formes d'assistance, par des organisations, des particuliers et d'autres sources.
5. Le budget administratif pour l'exercice financier comprend des crédits pour:
 - les dépenses administratives, y compris un montant destiné à couvrir les frais de ~~l'Organisation~~ gestion du projet de la FAO équivalant à 4,5 pour cent du budget total de la Commission;
 - les dépenses pour les activités de la Commission. Les prévisions au titre de ce chapitre peuvent être présentées comme un total unique mais des prévisions détaillées pour chaque projet en particulier sont établies et approuvées en tant que "détails complémentaires" du budget administratif.
 - les dépenses imprévues qui couvrent les dépenses dépassant les frais de fonctionnement et de représentation.
 - le fonds de roulement tel que stipulé à l'Article IV, Paragraphe 5.
6. Le budget administratif est ~~adopté~~ examiné par le Comité Permanent des Finances et d'Administration (CPAF) et adopté par la Commission avec les modifications que celle-ci juge éventuellement nécessaires.
7. Un examen à mi-parcours de l'année actuelle, reflétant toute modification à apporter aux crédits, sera élaboré par le Secrétariat, examiné par le CPAF et adopté par la Commission.

8. Des budgets spéciaux peuvent être proposés par le Secrétaire exécutif et adoptés par la Commission, le cas échéant, dans des circonstances exceptionnelles. Les propositions de budgets spéciaux seront élaborées d'une façon conforme au budget approuvé. Les dispositions du présent Règlement seront applicables, dans la mesure du possible, au budget supplémentaire proposé. La Commission définira l'objectif et les limites de chaque budget spécial, réserve et compte spécial.

8. Le budget administratif de la Commission est présenté au Comité financier de ~~l'Organisation~~ la FAO pour information.

Article IV - Crédits

1. Lorsque les budgets ont été adoptés, les ouvertures de crédit correspondantes autorisent la Commission à engager des dépenses et à effectuer des paiements conformes à l'objet et dans la limite des crédits votés.

2. ~~En cas d'urgence, Le Secrétaire exécutif, sur avis du Président de~~ la Commission, ~~est autorisée~~ à accepter des contributions additionnelles d'une ou plusieurs Parties contractantes (Membres) de la Commission ou des dons d'autres sources et à engager des dépenses correspondantes pour l'intervention ~~d'urgence~~ à laquelle ces contributions ou ces dons sont spécifiquement destinés. Ces contributions ou ces dons, ainsi que les dépenses correspondantes, sont présentés en détail à la session ordinaire suivante de la Commission.

3. Toute dépense non réglée de l'année antérieure sera annulée ou, si l'engagement de dépense reste une charge à payer, elle sera transférée aux dépenses de l'année en cours.

4. ~~Des transferts de crédits au titre de l'Article III.5 du présent Règlement peuvent être effectués par la Commission sur recommandation du/de la Secrétaire de la Commission. Le Secrétaire exécutif pourra autoriser le transfert de jusqu'à [15] pourcent des crédits entre des sous-chapitres, tel qu'indiqué à l'Article III.5 du présent Règlement après approbation du Président de la Commission jusqu'à l'examen à mi-parcours. Le Secrétaire exécutif pourra autoriser le transfert de jusqu'à [10] pourcent après l'examen à mi-parcours. Tous ces transferts devront être communiqués à la session ordinaire de la Commission.~~

5. La Commission établira un fonds de roulement en vue de tenir compte des dépenses de fonctionnement préalables à la réception des fonds provenant des membres de la Commission. La source de ce fonds de roulement sera l'excédent de crédits accumulés au fil des ans. La Commission adoptera un mécanisme visant à financer le fonds de roulement en l'absence d'excédents de crédits. Les Parties contractantes n'interpréteront pas les fonds disponibles dans le fonds de roulement comme le moyen d'éviter de verser leurs contributions.

Article V - Constitution de fonds

1. ~~1.~~ Les crédits du budget administratif sont couvertes par :

a) ~~les contributions des Parties contractantes (Membres) de la Commission qui sont déterminées et payables conformément aux dispositions des paragraphes 1, 3 et 4 de l'Article XIII. Dans l'attente des contributions annuelles, la Commission est autorisée à financer les dépenses inscrites au budget au moyen du solde non engagé du budget administratif.~~

b) des contributions à titre volontaire versées par des membres, des CNCP ou d'autres entités ;

~~a)c)~~ d'autres fonds dont la Commission pourrait bénéficier ou qu'elle pourrait recevoir.

2. ~~Avant le début de chaque année civile, Faisant suite à l'adoption du budget,~~ le/la Secrétaire ~~exécutif~~ informe les Parties contractantes (Membres) de la Commission du montant de leurs obligations concernant les contributions annuelles au budget, en plus de tout arriéré encouru par les membres.

3. [À METTRE EN ANNEXE] Les contributions sont dues et exigibles en totalité dès que possible et au plus tard le [1^{er} mars/1^{er} juin] de l'année civile à laquelle elles se rapportent. À compter du [2 mars/2 juin] de l'année civile à laquelle les contributions se rapportent, dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du/de la Secrétaire visée à l'Article V.2 ci-dessus, ou dans les premiers jours de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette date est postérieure à l'expiration du délai de 30 jours. Au 1^{er} janvier de l'année civile suivante, le solde impayé de ces contributions ~~est sera~~ considéré comme étant en retard d'une année.

4. Les contributions annuelles au budget administratif sont établies en dollars des Etats-Unis et calculées conformément au schéma joint en Appendice au présent Règlement financier et qui fait partie intégrante de celui-ci. Les contributions sont versées en dollars E.-U. sauf si la Commission en décide autrement.

5. Toute ~~nouvelle~~ nouveau ~~Partie contractante (membre)~~ de la Commission verse une contribution au budget conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'Article XIII, pour l'exercice financier durant lequel sa participation devient effective, cette contribution commençant avec le trimestre durant lequel la qualité de membre est acquise.

6. Le Secrétaire exécutif soumettra à chaque session ordinaire de la Commission un rapport sur la collecte des fonds provenant des Membres de la Commission, toute contribution à titre volontaire ou toute autre recette perçue ainsi que toute somme prélevée au titre d'avances sur le Fonds de roulement.

Article VI - Fonds divers

1. La totalité des contributions, dons et autres formes d'assistance reçue d'organisations, de particuliers et d'autres sources au titre de l'Article XIII, paragraphe 6 de l'Accord, est-pourra être créditée sur un fonds d'affectation spéciale administré par le Directeur général, conformément au Règlement financier de la FAO.

2. L'objectif et les limites de chaque fonds d'affectation spéciale, de réserves et compte spécial seront clairement définis par la Commission.

3. Concernant le Fonds d'affectation spéciale visé à l'Article VI.1 ci-dessus, ~~l'Organisation~~ la FAO administre les comptes suivants:

2-13.1 Un Compte général auquel elle verse les recettes provenant de toutes les contributions payées en vertu des dispositions du paragraphe 1 de l'Article XIII, qui sert à couvrir toutes les dépenses engagées au titre des sommes allouées au budget administratif annuel.

2-23.2 Tous comptes additionnels qui peuvent s'avérer nécessaires et sur lesquels sont versées les contributions additionnelles en vertu de l'Article IV.2 ci-dessus et à partir desquels toutes les dépenses y relatives sont réglées.

4. Le Secrétaire exécutif préparera un rapport indiquant la situation du Fonds d'affectation spéciale dans le rapport annuel soumis à la Commission.

Article VII

Le présent Règlement peut être amendé par la Commission conformément au paragraphe 7 de l'Article VI.

APPENDICE

Mode de calcul et barème des contributions au budget administratif de la Commission

1. Dix pour cent du budget total de la Commission est réparti également entre toutes les Parties contractantes (Membres).
2. Dix pour cent du budget total de la Commission est réparti également entre les Parties contractantes (Membres) qui ont des opérations de pêches dans la Zone de compétence de la CTOI visant des espèces relevant du mandat de la Commission, pour la période indiquée au paragraphe 4 ci-dessous.
3. Quarante pour cent du budget total est réparti entre les Parties contractantes (Membres) sur la base du PNB RNB (par habitant, méthode Atlas (USD actuels) tel qu'enregistré 60 jours avant la réunion session ordinaire annuelle de la Commission de l'année actuelle) pour l'année civile qui précède de trois ans celles pour laquelle le calcul des contributions est effectué, pondéré selon la situation économique des Parties contractantes (Membres) conformément à la classification de la Banque mondiale comme suit et sous réserve de modification des seuils de classification (si le RNB d'une Partie contractante (Membre) donnée n'est pas fourni par la Banque mondiale, la valeur de l'année précédente sera utilisée):
 - a) les Parties contractantes (Membres) à haut revenu sont affectés du facteur 8,
 - b) les Parties contractantes (Membres) à revenu moyen, du facteur 2 ; et
 - c) les Parties contractantes (Membres) à faible revenu, du facteur 0.
4. Quarante pour cent du budget total est réparti entre les Parties contractantes (Membres) en fonction de leurs captures moyennes (arrondies à la tonne entière la plus proche) pour les trois années civiles commençant cinq ans avant l'année à laquelle correspondent les contributions, pondérées par un coefficient lié à leur stade de développement. Le coefficient des membres de l'OCDE et de ~~la CE~~ l'Union Européenne est de 1 et celui des autres Parties contractantes (Membres) est d'un cinquième.

Appendice 7

Informations actualisées du CPAF sur les avancées concernant la Résolution 16/03 – Sur les suites à donner à la seconde évaluation des performances

(Note : numérotation et recommandations conformément à l'Appendice I de la Résolution 16/03)

N° RÉF.	RECOMMANDATION	RESPONSABILITÉ	MISE À JOUR/ÉTAT	CALENDRIER	PRIORITÉ
PRIOTC02.23 (para. 228)	<p>Disponibilité des ressources pour les activités de la CTOI et efficacité financière</p> <p>b) Le PRIOTC02 A RECOMMANDE que : conformément aux bonnes pratiques en matière de gouvernance, la Commission devrait :</p> <p>(i). amender ou remplacer le Règlement financier de la CTOI (1999) de manière urgente, afin d'augmenter le contrôle des parties contractantes et du Secrétariat de la CTOI sur tous les éléments du budget, y compris des coûts de personnel, en conformité avec les bonnes pratiques en matière de gouvernance.</p>	<i>Commission & Comité Permanent d'Administration et des Finances</i>	Le Groupe de travail est formé. Processus en cours	2020	Haute
	(ii). envisager un système de recouvrement des coûts, comme mécanisme potentiel de financement de nouvelles activités et/ou d'activités en cours.		un processus de recouvrement des coûts est appliqué au PRO		
	(iii). mettre en place un audit externe annuel des finances de l'organisation, avec en particulier l'accent sur la question de savoir si la CTOI gère ses ressources humaines et financières de façon efficace, y compris celles du Secrétariat de la CTOI.		Réalisé en février 2019. Le CPAF doit établir un mécanisme de suivi.	Terminé	Haute
	(iv) élaborer des directives pour l'acceptation des fonds extrabudgétaires pour réaliser certains éléments du programme de travail de la Commission ou de ses organes subsidiaires.		Le Groupe de travail est formé. Processus en cours.	2020	Haute

Appendice 8

Ensemble consolidé des recommandations

Contributions impayées

CPAF16.01. [26] Le CPAF **A EXPRIMÉ** ses préoccupations quant au fait que les CPC qui ont des problèmes de paiement à long terme (Érythrée, R.I. d'Iran, Soudan et Yémen) n'étaient pas présentes à cette réunion. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que, si l'une de ces CPC assiste à la réunion de la Commission, elle soit invitée à fournir à la Commission une mise à jour sur sa situation.

Programme de travail et prévisions budgétaires pour 2020 et provisoirement pour 2021

CPAF16.02. [41] Le CPAF **A RECOMMANDÉ** à la Commission d'adopter le Programme de travail et budget et le barème des contributions pour 2020 et (indicatif) pour 2021, tels qu'ils figurent respectivement aux Appendices [4](#) et [5](#), tout en **NOTANT** que le Programme de travail du Secrétariat de la CTOI est basé sur l'hypothèse que la nature et la portée des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI resteront dans le cadre actuel. Toute nouvelle activité convenue à la 23^e session de la Commission (S23) qui aurait des conséquences budgétaires nécessitera une modification des chiffres.

Amendements proposés au Règlement financier de la CTOI

CPAF16.03. [43] Le CPAF a apporté d'autres amendements au règlement et **A RECOMMANDÉ** que la Commission examine les amendements proposés ([Appendice 6](#)) et transmette une version finale convenue au Comité financier de la FAO, pour examen en 2019.

Rapport sur les résultats de l'audit interne du Secrétariat de la CTOI réalisé par la FAO

CPAF16.04. [49] Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que le Secrétariat fasse rapport au CPAF17 sur les mesures qu'il a prises en réponse aux améliorations proposées dans le rapport d'audit.

Date et lieu des 17^{ème} et 18^{ème} sessions du Comité permanent d'administration et des finances

CPAF16.05. [52] Le CPAF **A RECOMMANDÉ** à la Commission que les 17^e et 18^e sessions du CPAF en 2020 et 2021, respectivement, se tiennent avant les réunions annuelles correspondantes de la Commission, en **NOTANT** que les dates et lieux seront décidés lors de la 23^e session de la Commission.

Examen du projet de rapport et adoption du rapport de la 16^e session du Comité permanent d'administration et des finances

CPAF16.06. [54] Le CPAF **A RECOMMANDÉ** à la Commission d'examiner l'ensemble consolidé des recommandations découlant du CPAF16, présenté à l'[Appendice 8](#).